



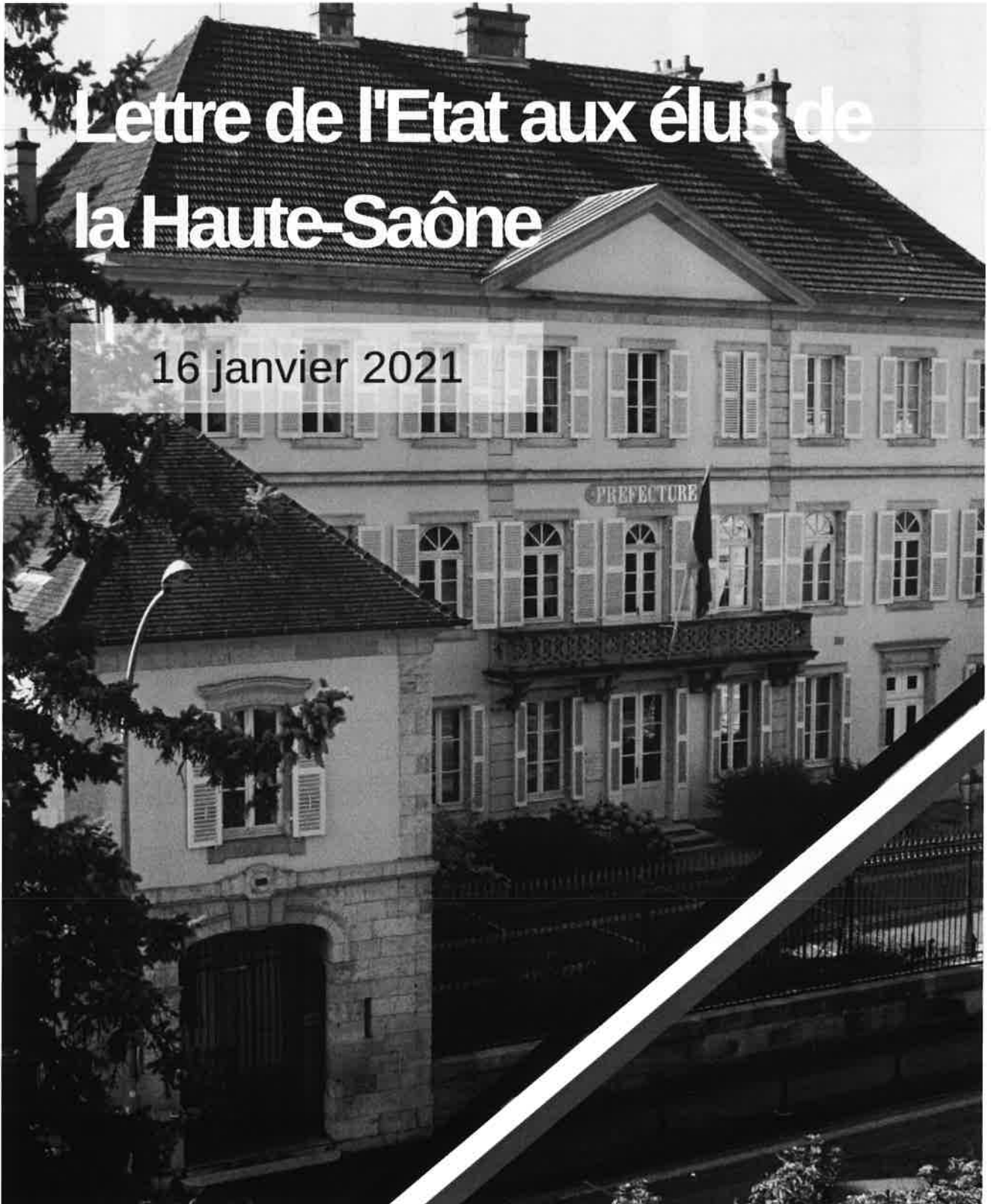
**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
SAÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

#Covid-19

# Lettre de l'Etat aux élus de la Haute-Saône

16 janvier 2021

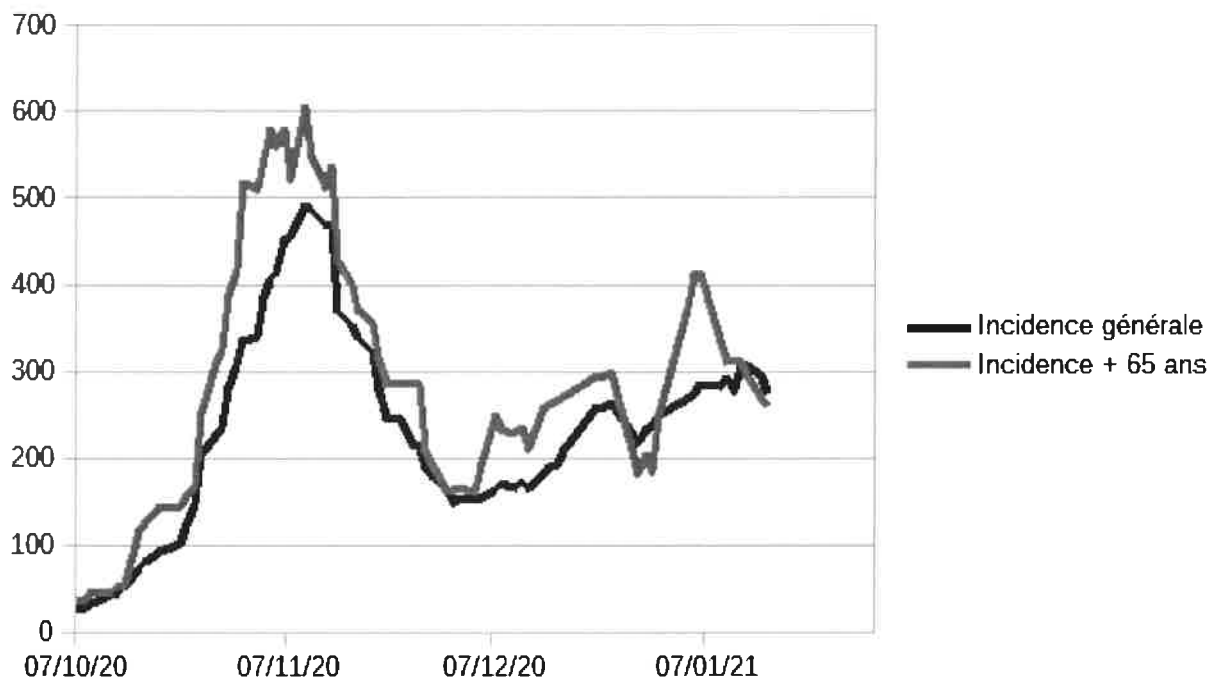


## Évolution de la situation sanitaire en Haute-Saône

La circulation du virus s'est intensifiée à partir du mois d'octobre pour atteindre un pic début novembre à 491 pour 100.000 habitants, et 605 pour les personnes de plus de 65 ans. Sous l'effet du second confinement, les indicateurs ont diminué puis se sont stabilisés sur un plateau haut.

Dans ces circonstances, et alors que la Haute-Saône était au-dessus du seuil d'alerte de 200 au sortir des fêtes de fin d'année, le couvre-feu anticipé a été appliqué dès le 2 janvier. Après deux semaines d'application, la mesure semble permettre de contenir la progression de l'épidémie.

Ces taux restent toutefois supérieurs au seuil des 200 cas positifs pour 100 000 habitants. Les mesures de prévention doivent donc être maintenues et appliquées avec rigueur. Chacun est appelé à la prudence.



# L'organisation de la vaccination en Haute-Saône

## Les centres de vaccination déployés dans le département :

Quatre centres de vaccination ont été ouverts à partir du 13 janvier à Vesoul, Lure, Luxeuil-les-Bains et Gray pour les professionnels de santé, en complément du centre de vaccination adossé au groupe hospitalier de la Haute-Saône. 646 professionnels ont ainsi déjà été vaccinés.

Dans le cadre de l'ouverture de la vaccination aux personnes de plus de 75 ans le 18 janvier 2021, les quatre centres de vaccination précités monteront en charge et un cinquième centre sera ouvert à Héricourt, selon les horaires suivants :

- Vesoul, salle Alain Parisot : de 09h00 à 17h00,
- Gra, Halle Sauzay : de 09h00 à 17h00,
- Lure, Espace du Sapeur : de 09h00 à 17h00,
- Luxeuil-les-Bains, centre social et culturel Georges Taiclet : de 09h00 à 17h00,
- Héricourt, salle de la Cavalerie : le lundi 13h à 17h, du mardi au vendredi de 9h à 17h et le samedi de 9h à 12h.

Au total, la Haute-Saône dispose de 6 lignes de vaccination (deux pour Vesoul), soit un total de 1440 vaccinations par semaine.

L'organisation des centres a été mise en place dans le cadre d'un partenariat associant la préfecture, l'ARS, le Conseil départemental, les cinq municipalités concernées, les professionnels de santé, le SDIS et le groupe hospitalier, chacun s'étant fortement mobilisé dans des temps optimisés dans l'organisation matérielle, humaine et logistique des centres :

- **Municipalités** : mise à disposition des locaux, de moyens matériels, d'un poste de secrétaire/chargé d'accueil, d'un élu référent pour la coordination et gestion du nettoyage,
- **SDIS** : supervision des centres (gestions des flux logistiques, des plannings et vaccins), surveillance post-médicale, orientation,
- **Professionnels de santé** : vaccination, vérification des questionnaires médicaux, consultations médicales le cas échéant,
- **Conseil départemental** : gestion du centre d'appels, livraison des petits équipements médicaux,
- **Groupe hospitalier** : livraison des vaccins, des kits de vaccinations, commande des petits équipements médicaux
- **ARS et préfecture** : coordination du dispositif, mobilisation des équipes médicales, avec un suivi en centre opérationnel départemental.

Un travail est également en cours pour mobiliser les associations agréées de sécurité civile en renfort du dispositif.

## Le déploiement de médiateurs de lutte anti-covid

Dans l'attente des effets progressifs de la campagne de vaccination, le contrôle et la surveillance de l'évolution de l'épidémie de covid-19 est nécessaire pour briser les chaînes de contamination.

Ainsi, dans le cadre du renforcement de la stratégie « **tester, alerter, protéger** » (TAP), de nouvelles équipes composées de **médiateurs de lutte anti-covid** vont permettre de renforcer les capacités de dépistages et de contact-tracing.

Ces médiateurs, issus des associations agréées de sécurité civile, viendront compléter les actions déjà réalisées sur le terrain.

Vous pouvez solliciter les équipes mobiles pour organiser des campagnes de dépistage sur le territoire de votre commune à l'adresse suivante : [pref-depistage-covid19@haute-saone.gouv.fr](mailto:pref-depistage-covid19@haute-saone.gouv.fr)